

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Tiers-lieu culturel :

Suite aux délibérations n°38/2022 en date du 16 juin 2022 et n°43/2022 en date du 25 juillet 2022, et après consultation des entreprises, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les lots de la manière suivante :

Lot 1 Démolitions – Gros œuvre : entreprise PEREIRA ET FILS pour un montant de 128 373.87 € HT ;

Lot 2 Charpente bois : entreprise LAVERGNE pour un montant de 32 235.69 € HT ;

Lot 3 Couverture tuiles : entreprise BOUYSSOU pour un montant de 33 910.56 € HT ;

Lot 5 Menuiseries extérieures et intérieures bois : entreprise LAVERGNE pour un montant de 35 333.81 € HT ;

Lot 6 Plâtrerie : entreprise SUDRIE pour un montant de 51 117.01 € HT ;

Lot 8 Électricité : entreprise ALLEZ pour un montant de 41 651.62 € HT ;

Lot 9 Chauffage – Ventilation – PBS infructueux : entreprise ATSE BORDES pour un montant de 70 640.17 € HT.

Les travaux devraient débuter début octobre.

Par ailleurs, le CM autorise le Maire à redéposer un dossier de demande de subvention réactualisé au titre de la DETR 2022 à renouveler en 2023. Pour rappel, les subventions déjà obtenues : Leader PPN 98 312.50 € ; CD24 98 312.50 € et Région 15 000 €.

Maison médicale et Pôle ophtalmologique :

Le CM autorise à l'unanimité les travaux supplémentaires nécessaires et les avenants correspondants suivants :

- Avenant n° 1 Démolition d'un mur, terrassements généraux et passage des réseaux pour un montant de 12 202.50 € HT ;

- Avenant n°2 Plots de fondation supplémentaires pour un montant de 11 780.00 € HT ;

- Avenant n°3 Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif existant pour 15 270.00 € HT.

En principe, remise des clés des bâtiments modulaires le 04.11.2022 ; il faudra commander le mobilier intérieur.

Finances et fiscalité

Le CM accepte à l'unanimité le passage à la norme comptable et budgétaire M57 à compter du 01.01.2023.

Le CM décide à l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Assainissement collectif : modalités de transfert de la compétence à la CCPF

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à la CCPF le 01.01.2026, le CM adopte à l'unanimité les modalités suivantes : validation de la durée de lissage de la redevance assainissement collectif à 4 ans ; adoption du montant de la redevance cible, à l'issue des 4 ans, à 310 € HT pour 120 m³ ; adoption des tarifs suivants pour l'année 2023 : part fixe 83.68 € HT et 1.08 € HT / m³ ; adoption de l'application forfaitaire de 40 m³ par semestre et par abonné pour le calcul de la redevance en l'absence d'un dispositif de comptage adapté ; autorisation au Maire à signer le protocole de transfert de la compétence assainissement collectif ; adoption du programme prévisionnel d'investissement suivant : Etude diagnostique du système d'assainissement et schéma directeur, Télésurveillance PR bourg et débitmètre électromagnétique sur la station, Extension secteur Vialard raccordé sur Sarlat, Extension secteur les Bories raccordé sur le bourg, Mise en œuvre d'un nouveau poste de refoulement place Martin Dolt, Réhabilitation de réseau, Réhabilitation de la station d'épuration du bourg.

SDE 24 : modification des statuts

Le Maire fait part de la proposition de modification des statuts qui porte notamment sur :

- la transformation en syndicat mixte fermé

- la réécriture des compétences en matière de transition énergétique

- la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

- l'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L 5212-7 du CGCT

- la création d'un collège des EPCI, chaque EPCI étant représenté par 1 titulaire et 1 suppléant. Les délégués des EPCI ainsi désignés élisent 5 délégués titulaires et autant de délégués suppléants qui constituent le collège des EPCI à fiscalité propre. Ces délégués siègent au Comité syndical.

Le CM approuve à l'unanimité la modification des statuts telle que décrite ci-dessus.

Point sur les dossiers en cours et compte-rendu des commissions

- Rentrée scolaire, compte-rendu par Fabienne Jardel : pas de protocole sanitaire pour la rentrée scolaire ; effectif de 128 élèves ; travaux et achats divers réalisés : revêtement de sol, changement store d'une classe, achat d'une armoire, achat TBI classe maternelle, jeux extérieurs pour la cour de la maternelle... ; ALSH : spectacle de fin été qui a eu lieu mardi 30.08.2022 avec beaucoup de parents et une belle organisation.

- CA EHPAD le 28.07.2022, compte-rendu par Monique Tréfeil : décisions modificatives pour les charges de personnel, travaux divers de réparation et d'entretien réalisés, équipement en télé médecine, prix de la journée à 55.42 €.

Questions diverses

- Marché hebdomadaire : dernier marché le 18.09.2022 avec repas en auberge espagnole.

- Rencontres des Arts du Feu les 1^{er} et 2 octobre 2022 : expositions photos et sculptures, stand buvette par l'association Vivre à Carsac-Aillac ; stand pizzas et food-truck pour l'alimentation ; animations, démonstrations et spectacles...

- Fête du jeu et des Associations de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon le samedi 17 septembre 2022 à Borrèze.

- Ronde des Villages les 15 et 16 octobre 2022 ; 1^{ère} réunion d'information générale le 07.09.2022 à 20h30 à la SDF de Carlux ; repas des bénévoles à la SDF de Carsac le dimanche midi 20.11.2022.

- Prochain CC de la CCPF le mercredi 14 septembre 2022 à la SDF de Carsac ; les conseillers municipaux sont invités à y participer.

- Prochaine séance du Conseil Municipal le 6 octobre 2022 à 18h30.

La séance est levée à 21h00

A Carsac-Aillac, 8 septembre 2022